

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1464

Artikel: Égalité des chances devant la vie active : pour un crédit formation individuel
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour un crédit formation individuel

L'école garantit l'égalité des chances jusqu'à seize ans. Au-delà, l'argent public va aux milieux favorisés, et que les autres se débrouillent!

TESSIN, VAUD, GENÈVE... Le débat politique sur l'éducation se concentre le plus souvent sur la phase initiale: approche pédagogique, sélection, école privée, HES, démocratisation des études... En même temps, les périodes de crise ont rendu sensible l'évolution de l'économie: on n'occupe plus la même position tout au long de sa vie, porté par sa formation. Il est dès lors impératif d'encourager la possibilité de se réorienter, de se perfectionner, d'apprendre à nouveau; Genève vient ainsi d'ajouter un «chèque annuel de formation» de 750 francs à son dispositif d'allocations d'études et d'apprentissage.

Inégalités

Cela reste symbolique. Les milieux politiques, les médias sont composés pour l'immense majorité de personnes qui ont suivi un cursus scolaire, voire universitaire. Peu ont quitté l'école à la

fin de la scolarité obligatoire pour entrer en apprentissage et recevoir, peu d'années plus tard, un diplôme intitulé certificat fédéral de capacité. Et ils ne savent pas ce qui se passe ensuite: les formations ultérieures – spécialisations ou promotions – sont tributaires d'efforts personnels et financiers considérables. Des cours et des examens aux quatre coins de la Suisse, des heures perdues qu'il faut souvent compenser, et des milliers de francs à payer aux organisations professionnelles ou aux institutions qui gèrent cours et examens. Le cours et l'examen de cafetier coûtent à Genève 5400 francs. Mais il y a rituellement des avocats frais émoulus pour s'indigner des 800 francs que leur coûte le brevet après leur licence universitaire.

Loin de compenser l'inégalité sociale, l'argent public mis dans l'éducation la reproduit: l'État dépense plus pour les personnes issues des milieux favorisés qui suivent des formations longues,

universitaires (et qui auront accès aux meilleurs jobs, aux meilleurs salaires, et pourront évoluer par la suite) que pour celles qui, issues rarement pour ne pas dire jamais des milieux favorisés, quittent rapidement l'école publique et reçoivent des formations courtes, frappées d'obsolescence, qui les destinent à des salaires qui plafonnent rapidement.

Pour compenser cette inégalité des chances devant la vie active, les procédures d'allocations qui parfois existent mais sont méconnues ne suffisent pas. C'est un véritable crédit individuel de formation égal pour tous qui devrait être attribué à la fin de la scolarité obligatoire: rapidement épuisé par celles et ceux qui bénéficient d'une formation longue, il permettrait aux autres, plus tard, de disposer des moyens de se former, de se réorienter, à leur rythme – et pas seulement en passant sous les fourches caudines de l'assistance en cas de perte d'emploi. *fb*

LA SUISSE ET LES MÉDIAS FRANÇAIS

Carton rouge pour France-Info

Après la parution du rapport Montebourg sur le blanchiment en Suisse, la couverture par la presse française excite forcément la curiosité des Romands, toujours friands du regard étranger. Alors que les rapports précédents sur Monaco et le Liechtenstein avaient provoqué les gros titres, il n'en a curieusement rien été pour le document sur la Suisse. Notre situation complexe se prête mal aux simplifications et, leçon d'humilité pour nous, il ne viendrait sans doute à l'idée d'aucun journaliste de la presse française de devenir un expert des affaires suisses!

Un carton rouge toutefois pour France-Info, la pourtant excellente station d'informations continues de Radio France. Un sujet a été réalisé par un envoyé spécial à Genève, suivi, surpri-

se, par un entretien avec Jean Ziegler, seul citoyen suisse apparemment connu de la presse française avec – soyons juste – parfois Jacques Pilet, dans quelques émissions haut de gamme de France Culture. L'ancien conseiller national ne s'étant pas exprimé depuis longtemps dans les médias, nous tendîmes l'oreille.

Les Suisses seraient-ils muets?

Un montage très brutal, avec un début abrupt comme si le technicien avait réalisé un découpage sans ménager un temps de respiration, et voilà notre célèbre Genevois s'exprimant sur l'argent de Mobutu et les fonds de Marcos... sujets pas vraiment actuels, il faut bien le dire. Fin tout aussi abrupte

de l'interview sans que l'on ait entendu de questions du journaliste sur l'enregistrement. Une seule conclusion: l'envoyé spécial de France-Info ne savait pas qui interviewer, les Suisses sont muets, c'est bien connu, et la station s'est rabattue sur un ancien entretien à l'insu probablement de l'intéressé. Pas de mal à cela, sauf qu'il faut l'indiquer, comme la télévision le fait désormais pour les images d'archives, ce qui n'a pas été fait. Erreur déontologique donc.

Nous avons envoyé un mail fort poli et point avare en compliments sur l'excellence de la station pour demander quelques explications et nous n'avons naturellement reçu aucune réponse. Non seulement nous sommes muets, mais en plus même pas lus. On est bien peu de chose! *fg*